

sera une grande chose pour le Canada, qu'elle créera une force pour servir le Canada à l'avenir. (*Applaudissements*)

Pourquoi les vis-à-vis ne font-ils pas de discours pour appuyer le ministre? Ont-ils peur?

Une voix: Prenons le vote.

M. Chatterton: Ce sont des phoques savants. Pourquoi le premier ministre ne fait-il pas un discours?

M. Macdonald: Procédons au scrutin, et nous verrons qui l'emporte.

M. Chatterton: Telle est la vieille attitude arrogante du ministre—nous savons que nous avons raison, alors procédons au scrutin. C'est aussi l'attitude du député de Victoria (C.-B.) et celle du député de Vancouver-Quadra. Pourquoi le premier ministre ne dit-il pas ce qu'il pense?

M. Macdonald: Aux voix, puisque c'est la méthode démocratique.

M. Chatterton: La Chambre a sûrement le droit d'entendre le premier ministre du Canada...

Des voix: Le moment est venu.

M. Chatterton: ...et chef du gouvernement sur ce qu'il pense de la question de l'unification, affaire qu'un grand nombre de Canadiens estiment pouvoir porter atteinte à l'avenir et à la souveraineté mêmes de la nation. Pourquoi le premier ministre n'est-il pas ici pour écouter les discours? Puis-je déclarer qu'il est six heures?

[*Français*]

M. le président suppléant: A l'ordre! Je demanderais aux honorables députés de m'accorder leur indulgence coutumière, afin que je puisse donner lecture des différentes questions qui seront débattues lors de l'ajournement, ce soir.

Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Villeneuve (M. Caouette): les édifices publics—on suggère d'établir une commission d'enquête relative à l'octroi de contrats de démolition; le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow): l'habitation—l'objectif du conseil économique; le député de Charlevoix: abolition du service des voyageurs entre Québec et La Malbaie.

[*Traduction*]

M. Sherman: Monsieur le président, en parlant de ma circonscription, on ne saurait dire qu'elle a une prédominance militaire ni un intérêt économique direct aux divers aspects du projet de loi à l'étude. Je voudrais pourtant participer au débat pour signaler une ou deux questions qui me paraissent importantes. Je réclame aussi la permission indulgente du comité pour aborder un domaine connexe et signaler une ou deux questions que je considère d'une importance égale.

A propos de l'aspect de la mesure concernant l'unification, si les divers régiments et corps de l'armée doivent survivre au processus d'unification, ne serait-il pas possible de supposer ou de conclure que la simple disparition de l'armée, en tant que service, ne fera pas grande différence, dans la pratique, au personnel de militaires. La nature permanente des subdivisions de l'armée, corps et régiments, signifie qu'un soldat est loyal avant tout au corps ou au régiment auquel il appartient. C'est là que sa loyauté se situe, et c'est ce qui explique que les soldats ont essayé tous les trucs et invoqué tous les règlements possibles pour éviter une mutation à une autre unité.

Cependant, la disparition de la marine et de l'aviation comme entités distinctes, comparée à la disparition de l'armée comme un tout distinct, est une tout autre paire de manches. Les marins et les aviateurs vont être privés d'une institution permanente pour laquelle ils ressentent une loyauté personnelle. S'il en était ainsi de l'armée, on pourrait à la longue surmonter cette faiblesse en édifant une loyauté unique de la part du personnel des trois armes envers le projet de nouveau service combiné. Quoi qu'il en soit, on se demande si l'on pourrait vraiment y parvenir, vu que les corps, les régiments et les unités de l'armée continueraient d'exister à titre individuel. Les soldats auraient toujours le sentiment d'appartenir à l'artillerie, au *Black Watch*, au corps royal de génie, et ainsi de suite, et ils ne se sentiraient bien qu'à l'intérieur de ces groupes. Les marins et les aviateurs ne seraient chez eux nulle part; ils seraient des étrangers permanents et leur moral en souffrirait très certainement.

• (6.00 p.m.)

On pourrait éviter tout cela, théoriquement, en élargissant la structure des corps d'armée pour comprendre les trois forces. Ainsi, tous les canonniers pourraient être rangés dans un seul corps d'artillerie. On doute, cependant,